



Sécuriser les interventions de faible hauteur

Choisir un équipement d'intervention de faible hauteur adapté à l'activité, correctement entretenu et à l'utilisation duquel les salariés sont formés, contribue à limiter les chutes au travail.

+ Évitez les situations de travail de faible hauteur

- Limitez le stockage en hauteur : au-dessus des armoires dans les bureaux, les réserves, les locaux techniques...
- Faites en sorte que les équipements nécessitant une intervention régulière (point de purge, dispositif de graissage déporté, dispositif de consignation machine...) soient accessibles depuis le sol.
- Privilégiez les matériels permettant le travail depuis le sol (perche de nettoyage pour les vitres par exemple).

+ Choisissez un équipement adapté

- Privilégiez les installations permanentes fixes, équipées de garde-corps.
- Utilisez des plateformes équipées de garde-corps (plateforme individuelle roulante (PIR ou PIRL), équipement de mise en rayon (EMER), échafaudage roulant...) pour les interventions temporaires.

! Les échelles, escabeaux ou marchepieds ne doivent pas être utilisés pour travailler en hauteur.



+ Maintenez en bon état les équipements

- Contrôlez régulièrement l'état des équipements.
- Vérifiez les échafaudages roulants avant leur mise ou leur remise en service et périodiquement comme le prévoit la réglementation.

+ Formez et informez les salariés à l'utilisation des équipements

- Formez les salariés affectés à l'utilisation d'un échafaudage roulant.
- Informez les salariés sur les risques de chutes et demandez-leur notamment de :
 - limiter le port manuel de charges lors de l'accès aux PIR, PIRL et EMER à des charges légères et peu encombrantes,
 - ne pas utiliser téléphone, montre connectée ou tablette lors des interventions,
 - signaler les anomalies présentes sur les équipements,
 - mettre en place les stabilisateurs des équipements qui en sont dotés.

Cette information est à renouveler régulièrement.



POUR ALLER PLUS LOIN

• Risques liés aux chutes de hauteur. Dossier web INRS, disponible sur www.inrs.fr

• Prévention des risques de chutes de hauteur. INRS, ED 6110

• Sites web :
www.inrs.fr
www.ameli.fr

• Plates-formes de travail pour travaux de faible hauteur. INRS, ED 75